

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Compte rendu de la séance du 19 avril 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire, le mercredi 19 avril 2017 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard PARAISOT, Maire, suite à la convocation en date du mercredi 12 avril 2017.

Présents: Gérard PARAISOT, Marcel CARPENTIER, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Vincent DELECUSE, Laure DELIGNY, Claude EECKHOUT, Audrey DELMOTTE, Sylvie DUFOSSÉ, Vanessa FREROT, Jean-Claude BARBIER, Véronique CAUCHON

Représentés: François HEDOUIN, Bruno SUEUR

Secrétaire de la séance: Marcel CARPENTIER

1) - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2017

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2017.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) - Vote des taux d'imposition 2017 (DE201708)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales de 2016 et de les appliquer pour l'année 2017 comme suit :

taxe d'habitation	16,35 %
taxe foncière (bâti)	18,08 %
taxe foncière (non bâti)	36,70 %
CFE	13,12 %

3) - Budget Primitif 2017

Monsieur ROGER présente aux membres du Conseil Municipal les propositions du Maire pour le Budget Primitif 2017 de la Commune.

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	289 135	002	Excédent antérieur reporté	271 209
012	Charges de personnel	185 358	013	Atténuations de charges	13 700
014	Atténuations de produits	27 000	70	Produits des services	18 420
65	Autres charges gestion courante	61 897	73	Impôts et taxes	198 440
66	Charges financières	5 737	74	Dotations et participations	212.015
67	Charges exceptionnelles	2 057	75	Autres produits gestion courante	26 120
022	Dépenses imprévues	10 000	77	Produits exceptionnels	200
023	Virement à la section d'Invest.	152.085			
042	Dotations aux amortissements	6 835			
	Total	740 104		Total	740 104

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
001	Déficit d'investissement reporté		001	Résultat reporté	28 666
16	Remboursement d'emprunts	85 861	10	Dotations Fonds divers Réserves	88 076
20	Immobilisations incorporelles	378	1068	Excédent de fonct. capitalisé	47 193
204	Subventions d'équipement versées	5.000	13	Subventions d'investissement	66 825
21	Immobilisations corporelles	183 910	16	Emprunts	14 850
23	Immobilisations en cours	129 881	165	Dépôts et cautionnements reçus.	500
			021	Virement de la section de Fonct.	152 085
			040	Subventions d'équipement	6 835
	Dont Restes à réaliser	75 859		Dont Restes à réaliser	
	Total	405 030		Total	405 030

Détail des dépenses d'investissement inscrites au BP 2017 :

- réhabilitation du rez de chaussée de l'ancien logement de l'école en salle de conseil et de mariage et aménagement de l'accueil du public au secrétariat de Mairie
- création de trottoirs dans la première partie de la rue de Béhen à Moyenneville (du stop de la RD22 jusqu'à la rue du Château d'Eau)
- accessibilité au bureau de la Poste
- remplacement du bras de fauchage et acquisition d'une balayeuse/désherbeuse
- travaux d'aménagement de l'atelier communal, d'un local de rangement pour les écoles, création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir, installation d'un interphone vidéo à l'entrée de l'école.

Approbation du BP 2017 (DE201711)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2017 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	740 104 €	740 104 €
Section d'Investissement	405 030 €	405 030 €
TOTAL	1 145 134 €	1 145 134 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2017.

4) - Aménagement d'une salle d'accueil et de réunion dans la Mairie :

Demande de subvention départementale (DE201709)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'opération suivant d'aménagement d'une salle d'accueil et d'une salle de réunion dans la Mairie

- Coût prévisionnel global : 115.067,50 € HT, soit 138.081,00 € TTC
- Montant de la subvention sollicitée : 10.000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité le projet présenté,
- sollicite l'aide du Département dans le cadre de la politique d'appui aux territoires 2017-2020,
- sollicite l'autorisation de préfinancement pour la totalité du projet,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches relatives à la demande de subvention.

Commission d'appel d'offres (DE201710)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que suite à la décision du Conseil Municipal d'engager des travaux d'aménagement d'une salle d'accueil et d'une salle de réunion dans la Mairie, il convient de constituer une Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants :

Membres titulaires : CARPENTIER Marcel
 ROGER Gérard
 DUFESTEL Eric
Membres suppléants : CAUCHON Véronique
 DELMOTTE Audrey
 DELECUSE Vincent

5) - Cérémonie du 8 mai

11 h 00 Cérémonie religieuse.
11 h 30 Rassemblement du Conseil Municipal sur la Place, des enfants des écoles et de toute la population derrière les drapeaux des anciens combattants.
 Cérémonie du souvenir aux plaques commémoratives.
12 h 00 Délégation aux monuments aux morts.
12 h 15 Vin d'honneur à la Salle Polyvalente et distribution de friandises aux enfants ayant chanté la Marseillaise.

6) - Questions diverses

Monsieur le Maire précise qu'il n'a parrainé aucun candidat dans le cadre des élections présidentielles.

La Commission "Aménagements des espaces de vie" propose la création d'un terrain de pétanque avec l'étude d'un espace de jeu pour les enfants. La parcelle communale (jardin) située à l'arrière des bureaux de la CCV est proposée pour cette implantation. Le Conseil Municipal donne son accord pour les démarches de reprise du dit terrain.

La Commission "Immeubles loués" présente une orientation pour le bâtiment école/logement de Bouillancourt. La cohabitation du logement avec la salle communale et la cour ne peut être pérenne. Il est proposé de changer l'affectation de ce bâtiment.

Changement d'affectation propriété bâtie (DE201712)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le logement sis 1, rue du Gué à Bouillancourt-sous-Miannay Commune de MOYENNEVILLE, est actuellement occupé par Madame PARMENTIER depuis le 1er août 1997.

Sur proposition de la Commission "Immeubles loués" et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de mettre fin au contrat de location à la date du 31 juillet 2017,
- de procéder au changement d'affectation du logement sis 1, rue du Gué à Bouillancourt-sous-Miannay Commune de MOYENNEVILLE (Somme), cadastré section AB n° 94,
- cette propriété bâtie sera affectée en totalité en salle communale.

Par ailleurs, le Conseil Municipal donne son accord pour laisser à Madame PARMENTIER le temps de retrouver un logement, soit jusqu'au 31 décembre 2017. A cette date, elle aura libéré le logement.

Monsieur EECKHOUT questionne concernant l'entretien de la voirie par la CCV et informe qu'un trou s'est formé chemin des Prés. Monsieur CARPENTIER précise que le nécessaire sera fait (visite sur les autres chemins) et que la CCV ne commande plus d'enrobé, maintenant c'est la Commune qui s'en charge.

Il informe qu'une randonnée de quads a été organisée début mars, sans autorisation.

Monsieur DUFESTEL fait état des concessions dans le cimetière de Bouillancourt. Il a répertorié les concessions abandonnées, mais il reste des concessions pour lesquelles il n'y a aucune indication.

Séance levée à 21 heures